

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures au Haut
Commissaire du Royaume-Uni*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 21 juillet 1953

N° E-33

MONSIEUR LE HAUT COMMISSAIRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 19, en date du 30 juin 1953, concernant l'extension à la Colonie de la Dominique de l'Accord intervenu le 5 juin 1946 entre le Gouvernement du Royaume-Uni et le Gouvernement du Canada pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu, et de vous confirmer que les termes de la Note précitée sont jugés acceptables par le Gouvernement du Canada.

Votre Note et la présente réponse constituent, en conséquence, un accord sur le sujet entre nos deux Gouvernements.

Veuillez agréer, Monsieur le Haut Commissaire, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

L.D. WILGRESS
*pour le Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures.*

SERVICES AÉRIENS

Accord entre le CANADA
et le Mexique

Intervenu par un Echange de Notes

Signées à Mexico, D.F., le 27 juillet 1953

En vigueur le 27 juillet 1953